

N°CC/46/8.5/2022-112

DECISION COMMUNAUTAIRE

Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur GIVAUDAN Laurent pour des travaux de réhabilitation de son logement situé
430 Chemin des Traversiers à PERNES-LES-FONTAINES

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

VU la délibération n°18 du 12 octobre 2020, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » autorise le Président ou en son absence, les Vice-présidents à signer tous documents relatifs à la participation de la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG-Programme d'Intérêt Général départemental) ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa politique de l'habitat, soutient la production de logements sociaux et mène des actions de mobilisation et de valorisation du parc existant ;

CONSIDERANT que la Communauté s'est engagée à intervenir dans le dispositif du PIG Départemental à hauteur de 10% du montant des dépenses subventionnables de l'ANAH pour les propriétaires occupants modestes et très modestes ;

CONSIDERANT que Monsieur GIVAUDAN Laurent, domicilié au 430, Chemin des Traversiers à PERNES-LES-FONTAINES, sollicite une participation de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » d'un montant de 2 559,00 euros, correspondant à 10% du montant des dépenses subventionnables de l'ANAH afin d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de son logement ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'accorder à Monsieur GIVAUDAN Laurent une subvention de 2 559,00 euros afin de réaliser les travaux de réhabilitation de son logement,

Article 2 : précise que le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur GIVAUDAN Laurent envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Monteux, le 05 septembre 2022

Président,



Christian GROS,
Président de la Communauté
d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

Envoyé le : 08/09/2022

Affiché le : 08/09/2022



PLAN DE FINANCEMENT

Adresse du projet : 430, chemin des Traversiers
 84210 PERNES LES FONTAINES

Coordonnées du propriétaire : GIVAUDAN Laurent.....
 430, chemin des Traversiers.....
 84210 Pernes les fontaines.....

Composition du ménage : 1 personne

Ressources : très modeste

Logement(s) : vacant(s) occupé(s) création

Thématique : Habiter Mieux Sérénité – Rénovation énergétique

Surface en m ²	Typologie du logement	Consommation énergétique avant travaux	Consommation énergétique projeté après travaux	Gain en % (Kwhép/m ² /an)
102 m ²	T4	Kwhép/m ² /an	Kwhép/m ² /an	41 %
		432.7	254.1	

Coût des travaux (H.T.) : 25 586.42 €
 Coût des honoraires (H.T.) : 0.00 €
Coût total du projet HT 25 586.42 €
Coût total du projet TTC 28 239.35 €

Coût des travaux d'Economie d'énergie subventionnés (H.T.) 25 586.42 €
 Coût des travaux Adaptation subventionnés (H.T.) 0,00 €
 Coût des travaux Insalubrité (H.T.) 0 €
 Coût des honoraires subventionnés (H.T.) 0 €
 } 25 586.42 €

Subvention A.N.A.H. (50 %) : 12 793 €
Prime d'Aide de Solidarité Ecologique (HM) : 2 559 €
Prime passoire énergétique : 1 500 €
 } 16 852 €

Participation Département Adaptation (5 %) : 0,00 €
Participation Département Habiter Mieux (8 %) : 2 047,00 €
 Prime Aide de Solidarité Ecologique (HM) 500,00 €
 } (Plafond ANAH)
 (Plafond ANAH)
Total : 2 547,00 €

Participation Conseil Régional (4 %) : 1 023 €
 Prime précarité énergétique 0 €
 Prime adaptation des logements (10 %) 0 €
 } €

Subvention caisse de retraite (Carsat) 0 €

Subvention Sorgues du Comtat (10 %) 2 559 €

Prêt bancaire ou apport personnel 5 258.49 €



Délégation locale du Vaucluse

REÇU EN PREFECTURE
le 08/09/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-248400293-20220905-2022_112-AR

AVIGNON, le 01/04/2022

Affaire suivie par : Dominique BASILI
Téléphone : 0488178585
Mail : dominique.basili@vaucluse.gouv.fr

Monsieur Laurent GIVAUDAN
430 CHEMIN DES TRAVERSIERS
84210 PERNES-LES-FONTAINES

REÇU SOLITA 04
LE - 5 AVR. 2022

CM /	
AM /	
AS /	

CL 39256

Objet : paiement d'un solde

Référence dossier : 084010247 GIVAUDAN
Adresse de l'immeuble : 430 CHEMIN DES TRAVERSIERS
PERNES-LES-FONTAINES

Monsieur,

Je vous informe qu'un montant de 9 179,00 €, correspondant à :

- **Subvention Anah : 9 179,00 € (solde)**

vient de faire l'objet d'un virement sur le compte BIC IBAN FR7611306000404813160729993.

Je vous rappelle que cette subvention a été attribuée à la condition que soient respectés tous les engagements souscrits au dépôt de la demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le délégué de l'Agence dans le département

Le chef de service adjoint
développement de la cohésion des territoires

Antoine AVERSENG

Toute correspondance doit être adressée à :
Délégation locale du Vaucluse
SERVICES DE L'ÉTAT EN VAUCLUSE
DOT CEDEX 9
84905 AVIGNON
Téléphone : 0488178763
Bureaux ouverts au public Accueil physique uniquement sur rendez-vous

Délégation locale du Vaucluse
Dossier suivi par : BASILI Dominique

Imprimé le 17/03/2022

**FICHE DE CALCUL
AU PAIEMENT**

Demandeur : Monsieur GIVAUDAN Laurent

Type de demandeur : Occupant (Propriétaire occupant)

Réglementation : 84PIG031-1 - PIG 84 PO PB 2020-2023 - DOSSIERS DEPOSES A/C DU 01-01-2021

Dossier N° : 084010247

Adresse principale de l'immeuble : 430 CHEMIN DES TRAVERSIERS
84210 PERNES-LES-FONTAINES
(ZONE B)

Date de dépôt : 16/06/2021

Date de demande de paiement : 15/03/2022

Date de fin de validité du dossier : 01/10/2024

SUBVENTION TOTALE CALCULEE AU PAIEMENT :
(ramenée au montant de l'engagement)

16 864,00 €

ECRETEMENT (éventuel)
Cf. plan de financement joint

Coût total TTC de l'opération : 28 239,00 €

Montant total des aides publiques : 22 993,00 €

Taux d'écrêtement réalisé : 100,00 %

Montant de l'écrêtement réalisé : 0,00 €

SUBVENTION A PAYER (après éventuel écrêtement) :

16 864,00 €

Le délégué de l'Agence dans le département, atteste et certifie,

- s'agissant d'une demande de subvention présentée par un propriétaire défini aux alinéas 1 à 8 et 10 et 11 du I de l'article R 321-12, ou au II de ce même article ou de l'article R 321-13 du CCH,

- sa recevabilité et sa liquidation conformes aux règles du Programme d'action ou aux conventions de référence ;
- l'exactitude des éléments retenus pour la liquidation de la subventions ou des primes, conformes au projet retenu, au vu des factures produites justifiant de l'exécution des travaux et prestations y attachées,
- que les conventions visées aux articles L 321-4 et L 321-8 du CCH ont été signées lorsqu'elles sont requises .
- que les justificatifs présentés attestent de la vacance du ou des logements réhabilités, dans les cas, où une ou des primes correspondantes ont été accordées

pour valoir en conséquence certification du service fait et ordre de payer conformément à l'article 20 du Règlement Général de l'Agence.

Dossier N° : 084010247 (Monsieur GIVAUDAN)

Imprimé le 17/03/2022

Logement n° 1 (Référence ANAH : 1354788)	Bâtiment : Principal Étage : 0	Escalier : Porte :
--	-----------------------------------	-----------------------

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

- Travaux subventionnables :	25 606,42 €	
- Travaux subventionnés (après application éventuelle du plafond) :	25 606,42 €	
- Honoraires subventionnés :	0,00 €	
- Dépense subventionnée (travaux + honoraires) :	25 606,42 €	
Subvention Anah :		
- Rappel du montant engagé :	13 305,85 €	(taux : 50,00 %)
- Subvention calculée au paiement :	12 803,21 €	
- Subvention retenue au paiement :	12 803,21 €	

Type d'intervention : Prime Sortie de passoire thermique

Subvention Anah :		
- Rappel du montant engagé :	1 499,98 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 1 500,00 €) :	1 500,00 €	
- Subvention retenue au paiement :	1 499,98 €	

Type d'intervention : Prime Habiter Mieux PO 2021

Subvention Anah :		
- Rappel du montant engagé :	2 661,17 €	
- Prime calculée au paiement (Montant unitaire de la prime : 2 560,64 €) :	2 560,64 €	
- Subvention retenue au paiement :	2 560,64 €	

Total des subventions pour le logement n° 1 :	16 863,83 €
--	--------------------

